

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 27 février 2007 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Pascale Dard, Colette Henriet, Alain Roset, Philippe Tisserand, Daniel Moine, Jean-Luc Guillaume.

Absent excusé : Philippe Doussot, qui a donné procuration à Pascale Dard.

* **Secrétaire de séance** : Alain Roset.

Informations

* **Evènement du jeudi**

Mardi soir, un enfant a été réprimandé par le conducteur du bus scolaire. Le chauffeur aurait tiré l'oreille de l'enfant. La mère, présente à l'arrêt du bus aurait protesté énergiquement suscitant une « agression verbale » de la part du chauffeur.

Jeudi soir, à 16 h 45, le père de l'enfant est à l'arrivée du bus, demande des explications. La situation dégénère, des coups sont échangés. Intervention des gendarmes, garde à vue suivie d'une comparution immédiate.

Le Maire déplore ces comportements, pour le moins anormaux, qui se sont déroulés devant une quarantaine d'enfants.

* **Formation employé municipal**

La formation au permis poids lourds : code de la route, conduite en plateau et conduite sur route de l'employé communal se poursuit. Un problème administratif a retardé la présentation à l'examen de la partie code de la route. Il est souhaité que l'inscription à la première partie de l'examen soit régularisée rapidement.

* **Contrat de location**

La salle polyvalente a été louée pour le week-end du 11 mars par une famille de Chauenne. Les chèques représentant les montants de la location et de la caution ont été déposés.

La réunion a du être annulée en raison de problèmes familiaux graves et imprévisibles, et une demande d'annulation et de restitution des chèques à été formulée en mairie.

Exceptionnellement, le conseil municipal donne un avis favorable à cette requête.

* **Lotissements des Varennes et des Bois de Chauenne**

Toutes les conventions, sauf une, sont revenues signées des habitants des Varennes. Il convient de rédiger les actes administratifs relatifs aux deux lotissements pour verser les voiries et réseaux dans le domaine communal. Concernant spécifiquement les Bois de Chauenne, l'acte administratif doit être soumis au syndic avant publication. Le contenu des actes sera rédigé sous le contrôle de Maître Lussiaud, notaire à Marnay.

*** Rencontre des propriétaires riverains de la Lanterne.**

Elle a eu lieu le 10 janvier dernier et a réuni les propriétaires de la partie comprise entre le moulin de Jéricho et la limite de la commune d'Emagny et le technicien du syndicat de la basse vallée de l'Ognon.

Il a été rappelé que le projet d'aménagement communal ne porte pas sur la partie aval de la lagune. La commune pourra proposer un conventionnement avec les fermiers pour permettre l'accès au ruisseau. Dans le cadre du contrat de rivière Ognon, le SBMVO serait même en mesure de proposer des aménagements durables d'accès à la Lanterne pour les animaux.

Propositions de la commune : soit acquérir une partie des terrains, soit signer une convention avec les propriétaires afin de permettre un accès permanent à la rive de la Lanterne.

*** Réunion officielle de la commission d'aménagement foncier.**

Examen des réclamations recueillies par le commissaire enquêteur.

Des craintes subsistent vis-à-vis du projet communal d'aménagement des rives de la Lanterne. Les réponses ont été apportées, particulièrement sur l'absence d'accès organisé du public sur la rive après la lagune.

Les travaux connexes à l'aménagement foncier ont été recensés en présence d'élus de la commune de Moncley.

Les principaux travaux portent sur l'hydraulique, la remise en état ou la création de fossés, la restauration ou la création de chemins forestiers.

Quatre intervenants sont concernés par ces travaux dont le coût est évalué à 198 000 € HT : RFF, l'Association foncière et les communes de Chaucenne et Moncley. Au cours de cette réunion, la desserte de la ferme équestre de Moncley a été évoquée. A cette réunion étaient présents nos voisins et amis de Moncley pour évoquer la remise en service de la liaison dite « chemin blanc », qui permettrait de détourner le flux des véhicules transitant par le quartier des Barrots.

*** Vente de bois de Froideconche**

Vente de 0,8 m³ d'un alisier torminal pour 355 €

Vente du bois des parcelles 17 et 19 pour 3 950 €

L'ONF propose un programme de travaux en forêt pour 7 211 €. Ces travaux sont subventionnables. La demande est faite et nous attendons la réponse pour prendre une décision.

*** Sinistre alambic**

L'expert mandaté par notre assureur pour le sinistre de l'alambic n'a pas apporté d'explication particulière.

Un devis a été demandé pour la réfection du plafond, de l'électricité, et de l'alambic.

*** Sinistre lampadaire**

Le sinistre subi par le lampadaire situé entre les deux ponts direction les Barrots, fera l'objet d'une expertise le 16 mars prochain à 17 h. Le coût des réparations est estimé par l'électricien à 2 200 €.

*** Réception lotissement du château d'eau**

Une borne compteur d'eau est à changer. Les lampadaires sont en place, ainsi que les bancs et la végétation. Il n'y a aucun obstacle à la délivrance du certificat de conformité.

Reste à s'assurer du bon fonctionnement du réseau d'assainissement pour les deux parcelles en aval du raccordement.

*** Réception des travaux de réseaux secs du 12 janvier**

Au cours de la réunion de réception avec le Syded des réseaux secs : éclairage, enfouissement des lignes PTT, EDF ont été passés en revue. Sept lampadaires ont été refusés pour défaut d'aspect. Les branchements réalisés au droit de la propriété de Mme Bernardot provoquent des entrées d'eau intempestives.

Un lampadaire situé sur la pointe des Varennes est incliné suite à un choc avec un véhicule. Les travaux n'étant pas réceptionnés, il appartient à l'entreprise de rechercher le responsable et de faire intervenir l'assurance.

*** Rappel du Département sur l'aide à l'équipement**

Le Département rappelle sa politique d'accompagnement des haltes garderies. Le projet 2007 à l'étude porterait sur l'aménagement d'une partie de la cour jouxtant la baie de la halte garderie.

Dossiers

*** Réforme des financements de la CAF**

Le Contrat enfance jeunesse est le contrat unique signé pour quatre ans. Les enveloppes pour chaque contrat seront limitées par convention de priorité + liste d'actions éligibles au financement. Les actions non éligibles seront « définancées » progressivement.

Les petites structures sont tenues à un taux de présence important.

*** Aménagement devant école**

Demande a été faite aux chantiers départementaux de refaire la haie, les bordures des trottoirs et le chemin piétonnier.

Le devis prévoit une somme de 4 175 € pour la main d'œuvre et 5 538 € HT pour les fournitures.

*** Dossier déchets**

S'interroger sur les choix à faire :

D'ici à 2008, il sera nécessaire de réduire de façon importante les déchets ménagers.

Quelles solutions mettre en œuvre ?

Construire un nouveau four d'incinération, un nouveau site d'enfouissement, recourir à la méthanisation et au compostage individuel ?

Décision le 26 mars prochain à la CAGB.

* **Choix du maître d'œuvre pour la rhizosphère**

L'objectif est de remplacer la lagune actuelle dimensionnée pour 500 équivalents habitants par une rhizosphère. Les communes disposant de ce type de système, et interrogées par Jérôme, se disent très satisfaites.

La consultation lancée pour désigner un maître d'œuvre a produit sept offres dans les délais. Trois candidatures liées à leur capacité financière et à leurs références ont été retenues pour analyse : sociétés BEREST, SINBIO et SAFEGE.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie les samedi 17 et 24 février propose de retenir la société SINBIO.

* **"Les deux obélisques", programme et convention**

Une rencontre a eu lieu à Dijon entre l'entreprise chargée de la réalisation et le consortium. L'installation devrait avoir lieu au cours de la 2^{ème} quinzaine de mai.

Une rencontre technique aura lieu le 21 mars à 10 h avec le consortium, le chef de chantier et la mairie. L'éclairage du terrain de sport pourrait être complété en profitant de ces travaux. Le coût pour la commune devrait être de 7 000 €. Une demande de subvention sera faite auprès du Syded.

* **Entretien de la salle polyvalente**

Procéder au contrôle de l'installation électrique, à la rénovation du plafond, de l'éclairage et du chauffage. Prévoir un diagnostic du bâtiment en contactant les concepteurs ou les cabinets spécialisés de Besançon.

* **Location de la salle polyvalente**

Où s'arrête la gratuité et qui doit régler le ménage ?

Les associations de Chauenne peuvent l'occuper deux fois par an gratuitement, en payant le ménage si la réservation a lieu le week-end.

Les autres associations paieraient le tarif normal. Quid du comité des fêtes ?

Colette, Pascale et Alain sont chargés de reprendre le règlement de la salle et de proposer une adaptation.

* **Demande de subvention du SIVOS**

Le collège de Pouilley souhaite nous associer à la fête organisée pour son 20^{ème} anniversaire, en juin. Une subvention exceptionnelle est sollicitée au Sivos, la participation de notre commune serait de 134,29 €.

* **Indemnités des élus**

Les indemnités des élus font actuellement référence à une strate de population de 0 à 499 habitants. Or, depuis le recensement de 2004 la population de Chauenne est passée à 587 habitants, ce qui permet de faire référence à la strate de population de 500 à 999 habitants et d'adapter en conséquence les indemnités des élus comme suit :

	Situation autorisée par le CGCT		Situation retenue par le Conseil municipal	
	Pourcentage maxi de l'indice 1015	Maxi annuel brut	Pourcentage maxi de l'indice 1015	Perçu/an brut
Maire	31%	13 738	15%	6 648
Adjoint	8,25%	3 656	4,02%	1 782

Délibérations

*** Cadeaux employés communaux**

A l'occasion de leurs vingt années de service, un cadeau a été fait aux employés communaux. L'enveloppe initiale s'étant révélée insuffisante, le maire demande que son montant soit fixé à 150 € par employé.

Vote pour à l'unanimité.

*** Frais de visite médicale**

Remboursement du partage des frais de visite médicale de la secrétaire par les autres communes : $45 \text{ €} / 3 = 15 \text{ €}$ chacun

Vote pour à l'unanimité.

*** Frais de scolarisation.**

Le coût d'un enfant scolarisé à Chaucenne s'élève en 2006 à : 512,78 € par enfant scolarisé.

Vote pour à l'unanimité.

*** Choix du maître d'œuvre pour la rhizosphère**

La commission d'appel d'offres propose la société SINBIO. Le conseil donne son accord et autorise le maire à signer le marché.

Vote pour à l'unanimité.

*** "Les deux obélisques" et convention**

Déposer un dossier de subvention auprès du SYDED pour la partie électrique, sur la base de 10 200 € subventionnés à 30 %.

Mise en place d'une convention entre l'association « Le coin du miroir » et la commune de Chaucenne. La commune s'engage à réaliser les travaux pour 31 000 € HT (hors éclairage) et l'association ferait un don de 14 000 € à la commune.

Vote pour à l'unanimité.

*** Prix de l'affouage**

Maintenir le prix de la part à 20 €.

Le conseil charge la commission d'affouage de relever les portions non réalisées après la date limite et de lui signifier les lots pour une remise en vente.

Les affouagistes défaillants ne seront pas autorisés à revendiquer une part d'affouage l'année suivante.

Vote pour à l'unanimité.

*** Remboursement des frais avancés par le Maire**

Le Maire demande le remboursement des frais payés au cadastre pour obtenir les documents relatifs aux lotissements.

Vote pour à l'unanimité.

*** Remboursement frais de la bibliothèque**

Remboursement d'une partie des frais engagés par la bibliothèque à l'occasion de la conférence de M. Pinard, soit 45 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** Charges des locataires**

Régularisation des charges de chauffage, gaz (période du 2^{ème} semestre 2006) des locataires de la maison de Molland. Vote pour à l'unanimité.

*** Evaluation des charges transférées**

La commission d'évaluation des charges de la CAGB alloue une allocation compensatoire de charges transférées de 1 857,44 € à la commune.

Vote pour à l'unanimité.

*** Virement de crédit**

Suite à une observation du percepteur, il convient d'opérer un transfert d'affectation budgétaire de 250,49 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** Subvention exceptionnelle**

Une subvention exceptionnelle de 134,29 € est accordée au collège de Pouilley pour son 20^{ème} anniversaire.

Vote pour à l'unanimité.

*** Indemnités des élus**

Le maire propose de se référer à la strate de 500 à 999 habitants et d'appliquer les pourcentages de la strate précédente.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.